



Garantie de Construction

Renforcez votre  
compétitivité

# La garantie de construction en bref

## Aucune retenue de garantie

---

Vous bénéficiez du paiement complet de votre prestation, sans aucune retenue de garantie. Cela signifie que l'entier du prix convenu est mis à votre disposition, sans déduction ou mise en réserve de sommes, permettant ainsi une meilleure maîtrise de vos finances et une réalisation fluide de vos projets de construction.

## Évitez les litiges juridiques

---

Les conflits juridiques peuvent être coûteux, chronophages et nuisibles à la réputation de votre entreprise. En optant pour la Garantie de Construction TSM, vous réduisez considérablement le risque de litiges. En cas de différend, TSM intervient activement pour rechercher des solutions à l'amiable, mettant à votre disposition des experts pour assurer la résolution rapide et efficace des problématiques, préservant ainsi vos relations commerciales et votre sérénité.

## Reconnaissance universelle de la garantie

---

La garantie de construction TSM est largement reconnue et acceptée par l'ensemble des acteurs du secteur. Cette acceptation générale garantit une fluidité dans vos rapports contractuels. Vos partenaires, qu'ils soient maîtres d'ouvrage ou sous-traitants, accordent de la valeur et de la confiance à nos garanties, facilitant ainsi le bon déroulement des transactions et collaborations.

## Conservez les liquidités disponibles

---

La préservation de votre trésorerie est essentielle pour la croissance et la stabilité de votre entreprise. Avec notre garantie de construction, vous gardez vos liquidités intactes. Plutôt que d'immobiliser d'importants capitaux dans des garanties bancaires traditionnelles, choisissez TSM et assurez-vous d'avoir toujours les ressources nécessaires pour saisir de nouvelles opportunités ou faire face à des imprévus.

## Autonomie vis-à-vis de votre banque

---

Libérez-vous de la dépendance des institutions bancaires traditionnelles : notre garantie de construction vous offre une alternative fiable, vous permettant d'opérer avec une plus grande marge de manœuvre. Cette autonomie renforcée se traduit par une flexibilité accrue dans la gestion de vos projets, sans les contraintes souvent associées aux garanties bancaires classiques.



## Garantie de Construction – Renforcez votre compétitivité

Chaque projet de construction est unique et comporte son lot de défis et de risques. Dans un environnement aussi compétitif que celui de la construction suisse, les cautionnements proposés par TSM Assurances peuvent s'avérer déterminants.

### Vos boucliers contre les imprévus

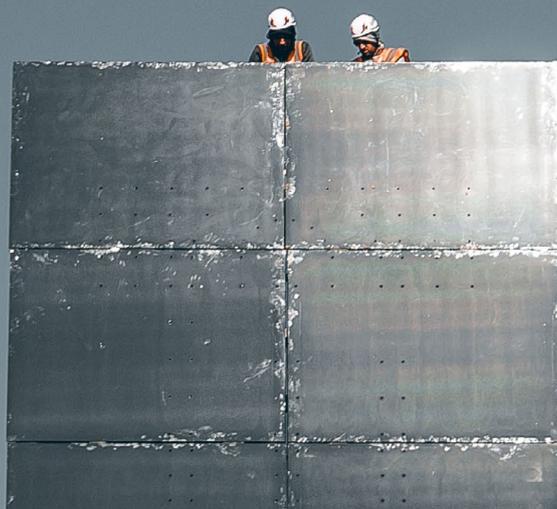
Comprendre les nuances des garanties est essentiel pour choisir la protection la plus adaptée à chaque étape de votre projet de construction. Alors que la garantie à 1ère demande est couramment employée pour sécuriser les acomptes ou s'assurer de la bonne exécution des travaux, le cautionnement solidaire trouve sa force principalement dans la couverture des défauts post-livraison de l'ouvrage. Chez TSM, nous vous guidons pour opter pour la meilleure forme de garantie en fonction de vos besoins spécifiques.

#### Cautionnement solidaire

Le cautionnement solidaire est une forme robuste de garantie qui intervient en cas d'inexécution des obligations contractuelles ou légales. La force de cette garantie réside dans son engagement à intervenir lorsque l'entrepreneur ne peut remplir ses obligations, que ce soit suite à une mise en demeure infructueuse ou en cas d'insolvabilité. Régie par les articles du Code des Obligations, elle assure une protection solide pour les maîtres d'ouvrage, rassurant ces derniers sur la bonne réalisation du projet.

#### Garantie à 1ère demande

La garantie à 1ère demande est une forme de garantie immédiate et irrévocable. Dans cette configuration, la caution, en l'occurrence TSM, s'engage à honorer les obligations du contrat dès la première demande du bénéficiaire, sans chercher à contester ou vérifier la légitimité de cette demande. Elle offre ainsi une sécurité optimale au bénéficiaire, sachant que la caution n'a que très peu de possibilités de s'y opposer.



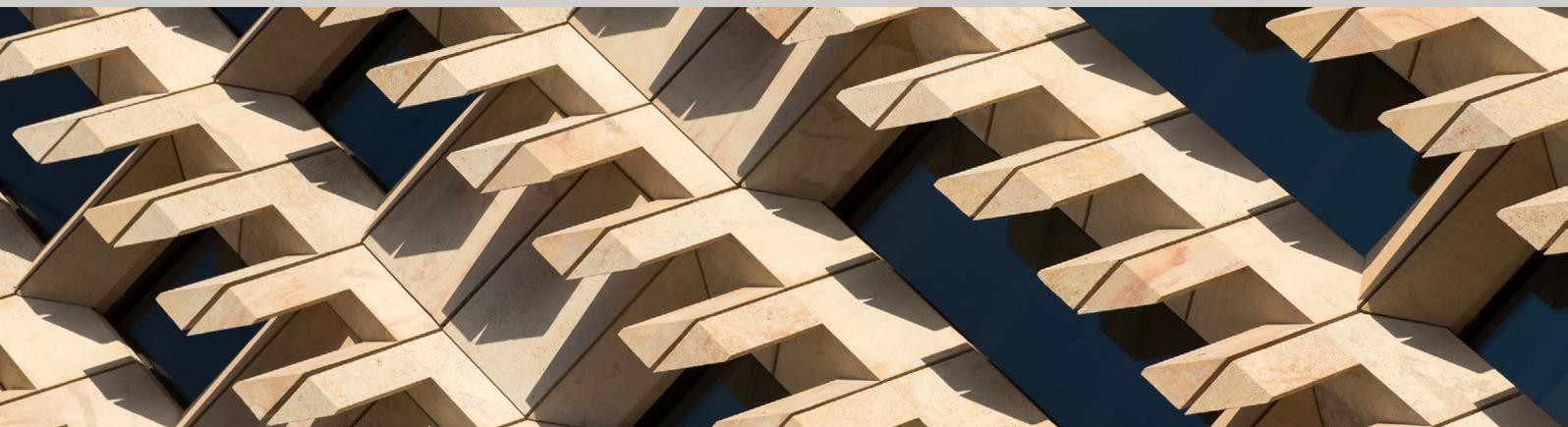
## Nos types de garantie

Chaque phase d'un projet de construction présente ses propres défis et exigences. Consciente de cette réalité, TSM a développé une gamme complète de cautions spécifiquement conçues pour répondre aux besoins particuliers de chaque étape de vos chantiers.

Qu'il s'agisse de sécuriser un acompte initial, de veiller au respect des normes et délais ou encore de s'assurer que tous les travaux finaux sont exempts de défauts, TSM vous accompagne de manière solide et fiable.

### Aperçu en détail de nos garanties

	Destination	But	Particularités
Garantie d'acompte	Acomptes	Protéger le bénéficiaire de la garantie contre l'utilisation inappropriée des acomptes versés dans le cadre du contrat d'entreprise.	L'entrée en vigueur de la garantie débute dès réception de l'acompte. La durée de garantie correspond aux conditions du contrat d'entreprise. La garantie est généralement solidaire mais peut tout de même régulièrement être exigée à 1ère demande.
Garantie de bonne exécution	Achèvement du travail dans les conditions et délais fixés contractuellement	Couvrir toutes les prétentions exigibles du maître de l'ouvrage en cas d'exécution non conforme des travaux (construction, montage ou exécution).	L'entrée en vigueur de la garantie débute à la signature du contrat d'entreprise, respectivement au début des travaux. Durée de garantie fixée jusqu'à l'achèvement des travaux, respectivement jusqu'à la réception des travaux. Il s'agit souvent d'une garantie à 1ère demande.
Garantie d'ouvrage	Défauts cachés	Garantir le cas où l'entrepreneur n'est pas en mesure, ou dans l'impossibilité, pour des raisons financières, d'assumer ses obligations en réparation des défauts constatés après la réception de l'ouvrage.	La garantie débute après la réception de l'ouvrage. En règle générale, le montant de la garantie correspond à 5% ou 10% du montant des travaux pendant une durée de 2 à 5 ans. Il s'agit habituellement d'un cautionnement solidaire.



## Vos garanties de construction en un clic

Nul besoin de vous noyer dans des démarches complexes ou des paperasses infinies. TSM vous propose un service en ligne simplifié, conçu pour vous offrir une expérience utilisateur optimale. Accessible en quelques clics, notre plateforme numérique vous permet de gérer, éditer et consulter vos garanties en toute simplicité. De plus, la sécurité de vos données est au cœur de nos préoccupations, garantissant une utilisation en toute sérénité.

### Réduisez vos coûts administratifs

Dites adieu à la complexité administrative et aux tracas liés à la gestion de vos cautions. Gagnez du temps et réduisez les coûts indirects associés à la paperasserie. En centralisant et automatisant les processus, vous pouvez vous concentrer sur l'essentiel : mener à bien vos projets de construction.

### Accédez à la plateforme à tout moment

Les exigences du secteur de la construction ne s'arrêtent pas aux heures de bureau. C'est pourquoi notre plateforme est accessible 24/7, vous offrant la flexibilité nécessaire pour gérer vos garanties quand vous le souhaitez, où que vous soyez. Gardez tout ce dont vous avez besoin à portée de main, de jour comme de nuit.

### Restez informés en temps réel

L'information est la clé du succès. Sur notre plateforme, toutes les modifications, émissions de nouvelles garanties ou mises à jour sont instantanément visibles. Vous êtes informés en tout temps des garanties émises, de votre solde de dépôt de prime, de votre limite de garantie disponible. Cela signifie moins d'incertitude et une meilleure capacité à prendre des décisions éclairées pour la réussite de vos projets.



**Neuchâtel**

Rue Jaquet-Droz 43b  
2301 La Chaux-de-Fonds

—  
+41 (0)32 911 12 12  
info@tsm.ch

**Vaud**

Centre QG  
Rue de la Chaux 4  
CH - 1030 Bussigny

—  
+41 (0)21 321 42 70

**Genève**

Cours de Rive 2  
CH - 1204 Genève

—  
+41 (0)22 819 44 00

**Zurich**

Birmensdorferstrasse 55  
CH - 8004 Zurich

—  
+41 (0)44 457 20 30  
zurich@tsm.ch



TSM Compagnie d'Assurances  
Société Coopérative

